

Plan d'action / Objectif prioritaire

B 2. - COLLABORATIONS INTERREGIONALES

DOMAINE : 1 - REGION & SOCIETE

SECTEUR : 1.1. - ORGANISATION REGIONALE

Contexte :

- La convention « Antenne Valais Romand » fixe des objectifs de concertation et d'action pour renforcer la cohésion interrégionale. Sa mise en œuvre bénéficie du soutien de la Confédération et du Canton.
- La collaboration avec la région de Leuk va être renforcée dans le cadre de Finges.
- Les projets INTERREG III offrent d'intéressantes possibilités de projets transfrontaliers qui favorisent notre intégration européenne.

Objectif :

- Elaborer et mettre en œuvre des coopérations interrégionales en adéquation avec notre espace de vie.
-
-
-
-

Programmes / Projets :

- B.6.1 Coopération Valais Romand (Antenne Valais Romand)
- B.6.2 Participation aux projets INTERREG III
--> Collaboration Sierre – Leuk (cf. projet Pfy-Finges fiche B.2.1)
-
-
-
-